



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008



第三屆中法生命倫理學學術研討會  
III<sup>e</sup> RENCONTRES FRANCO-CHINOISES DE BIOETHIQUE



---

## Introduction

---

La Commission française pour l'UNESCO a été créée par un décret du 2 mai 1951, révisé à plusieurs reprises, qui en a établi les missions, en a défini la composition et a fixé à cinq ans la durée du mandat de ses membres.

Le dernier renouvellement des membres ayant eu lieu au cours de l'année 2002, l'année 2008 aurait dû voir, après une mise en place en 2007, l'activité d'une nouvelle Commission nationale. Cependant, à la suite de la décision, prise à la fin de l'année 2006, de ses différents ministères de tutelle de modifier le décret constitutif, il a été nécessaire de prolonger le mandat de ses membres, le nouveau décret n'étant paru que le 26 décembre 2008.

Cette situation n'a pas été sans inconvénients pour l'activité de la Commission. En particulier, les incertitudes pesant sur le renouvellement des membres n'ont pas permis la réunion d'une assemblée plénière. Un contexte de restrictions budgétaires a également conduit à renoncer à certains projets de coopération internationale et à procéder à la suppression de plusieurs postes du secrétariat dès l'année 2008, ces suppressions devant se poursuivre en 2009.

Cependant, et le présent rapport tend à le montrer, la Commission nationale s'est efforcée de remplir au mieux ses missions, telles qu'elles ont été confirmées dans son nouveau décret. Il s'agit tout d'abord de contribuer à l'influence de la pensée et de la culture françaises à l'UNESCO, en constituant un lieu d'échange d'idées et d'élaboration de propositions destinées à nourrir et à enrichir les programmes de l'Organisation internationale. Il s'agit également de mieux faire connaître les programmes, les activités, mais aussi les valeurs de l'UNESCO auprès de différents publics spécialisés et, autant que faire se peut, auprès d'un public plus large. L'animation des réseaux éducatifs, que ce soit celui des écoles associées ou celui des chaires UNESCO joue, dans cette perspective, un rôle essentiel. Enfin, la mise en œuvre de coopérations internationales, qui reste un objectif prioritaire, s'est poursuivie avec vigueur : de nombreuses rencontres ont été organisées et de nombreux projets ont été mis en place, que ce soit dans un cadre européen ou dans le cadre de coopérations interrégionales, notamment avec l'Afrique.

---

## Organes directeurs de la Commission nationale

---

De façon tout à fait exceptionnelle, la Commission nationale ne s'est pas réunie en session plénière au cours de l'année 2008 du fait des retards pris par les administrations de tutelle dans la procédure de révision du décret constitutif. Cette procédure, annoncée lors de l'assemblée plénière du 16 février 2007, ne devait trouver son aboutissement qu'à la fin de l'année 2008, ce qui, de toute évidence, rendait problématique la réunion de l'ensemble des membres, dans la mesure où la prolongation de leur mandat ne pouvait pas être déterminée avec certitude.

En revanche, le Comité permanent, organe d'orientation de la politique et du programme de travail de la Commission nationale, s'est réuni à trois reprises sous la présidence de Jean Favier, président de la Commission française pour l'UNESCO. Formé du bureau de la Commission (président, vice-présidents, secrétaire général), des présidents des comités spécialisés, des représentants des ministères de tutelle et de deux membres de la Commission cooptés, il formule des avis sur les activités de l'UNESCO et contribue à leur évaluation, compte tenu du rôle de force de proposition intellectuelle de la Commission nationale. Il examine en fin d'année le projet de programme de la Commission nationale pour l'année suivante et, après approbation, en suit la mise en œuvre. Il est d'autre part chargé de l'adoption du budget, agissant à ce titre en tant que conseil d'administration de l'Association nationale pour l'éducation, la science et la culture, support juridique et financier de la Commission. Ses réunions se tiennent tradi-

tionnellement en présence de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO qui présente à cette occasion un point sur la situation de l'Organisation internationale.

La première réunion s'est tenue le 23 avril. Elle a été consacrée à un bilan du Conseil exécutif, dont la session venait de s'achever, ainsi qu'à un examen des activités en cours de la Commission nationale, dans l'ensemble des secteurs. Il a été indiqué que le questionnaire concernant la préparation du prochain projet de programme et de budget serait soumis aux comités spécialisés de la Commission. D'autre part, l'arrêté des comptes de 2007 a été approuvé, et le budget révisé pour 2008 a été adopté.

La deuxième réunion s'est tenue le 21 octobre et, après un point sur la situation de l'UNESCO à l'issue des travaux de la 180<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif, a essentiellement porté sur les perspectives budgétaires pour l'année 2009. La question de la révision du décret constitutif, déjà évoquée lors de la réunion du 23 avril, a fait l'objet d'un débat, certains membres du comité s'inquiétant des lenteurs rencontrées dans l'élaboration du nouveau texte.

Enfin, lors de la troisième réunion, le 18 décembre, il a été décidé après discussion de reporter au début de l'année 2009, après l'arrêté des comptes 2008, l'adoption définitive du budget. Après un point important sur la situation de l'UNESCO, le comité permanent a pris note du programme d'activité pour l'année 2009.

## I – Travaux du Comité

Le Comité de l'éducation et de la formation s'est réuni, pendant l'année 2008, les 17 mars, 8 juillet et 2 décembre sous la présidence de Suzy Halimi.

Une réunion du bureau du Comité, qui comprend quatre vice-présidents, a eu lieu début octobre, afin de prendre la mesure des travaux réalisés et donner une impulsion à de nouvelles initiatives.

La réunion du 17 mars a, en premier lieu, porté sur les résultats de l'atelier organisé à Strasbourg en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe sur « la coopération éducative en Europe : le rôle des Commissions nationales ». Cette rencontre, qui a réuni plus de 25 Commissions nationales de la Région Europe, fait l'objet d'un chapitre spécifique.

La réunion du 17 mars, qui a permis de passer en revue les activités en cours du Comité, a surtout été l'occasion d'accueillir Nicholas Burnett, Sous-directeur pour l'éducation de l'UNESCO. M. Burnett a estimé que l'UNESCO doit continuer à renforcer son « leadership » dans le domaine de l'éducation pour tous. Il a souligné la priorité donnée à l'Afrique et mis l'accent sur les besoins d'une formation de qualité pour les enseignants. Il a considéré que le secteur de l'éducation devrait tendre vers une plus grande cohérence des actions sur le terrain. Enfin, il a souligné l'importance des grandes conférences en éducation prévues fin 2008 et au cours du premier semestre 2009.

La réunion du 8 juillet a été marquée par une intervention de Bernard Cerquiglini, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie qui a évoqué les missions fondamentales de l'AUF : promouvoir la langue française et la diversité linguistique et culturelle, promouvoir la paix, la démocratie, les droits de l'homme, appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, enfin, développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Le recteur a souligné la convergence d'objectifs entre l'AUF et la Commission française, dans le cadre des priorités que sont l'éducation pour tous, le développement de l'enseignement supérieur, la construction de sociétés du savoir, le développement durable. Il a appelé à une coopération active et concrète entre les deux organismes, en soulignant le rôle des chaires UNESCO dont plusieurs représentants étaient présents et sont intervenus dans le débat.

Comme à l'accoutumée, le Comité a consacré une partie de sa séance du 8 juillet à faire le point sur les activités en cours sur la reconnaissance des acquis, sur l'éducation scientifique, sur les écoles associées, sur les chaires UNESCO. Il a eu un premier échange de vues sur la préparation du programme 2010-2011 de l'UNESCO.

La réunion du 2 décembre a été essentiellement consacrée à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. Le Comité a en effet accueilli M. Tang, Directeur du Bureau du Sous-directeur général pour l'éducation de l'UNESCO, qui a présenté les travaux entrepris par l'Organisation, à l'initiative de l'Allemagne au Conseil exécutif, en vue de lancer une stratégie en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle. Il a évoqué la consultation internationale d'experts prévue en janvier 2009, à laquelle s'est associée la Commission nationale. Au cours de la discussion, le Comité a décidé la mise en place d'un groupe de travail.

## II – Activités

### A. Coopération éducative en Europe

Un atelier sur le thème de « la coopération éducative en Europe : le rôle des Commissions nationales » a été organisé par la Commission française au siège du Conseil de l'Europe les 13, 14 et 15 février.

Mise en place avec le concours financier de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, cette rencontre a réuni des représentants de 23 Commissions nationales soit, au total, près de 40 participants qui ont discuté des thèmes et des modalités de la coopération triangulaire : UNESCO/Conseil de l'Europe/Commissions nationales de la Région Europe. Les résultats de l'atelier ont été publiés et diffusés à la fin du premier semestre 2008.

### B. Travaux sur la reconnaissance des acquis de l'expérience

La publication des travaux du séminaire de Sèvres (juin 2007) qui a réuni des experts de l'Afrique francophone, anglophone et lusophone a été achevée en début d'année.

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux en liaison avec l'Institut de l'UNESCO sur les apprentissages tout au long de la vie qui est chargé du programme de l'Organisation en ce domaine. Outre sa réflexion méthodologique, le groupe de travail s'est attaché, au cours des différentes réunions tenues dans l'année, à préparer un argumentaire sur l'opportunité qu'il y aurait à entreprendre, sur le plan international, la préparation d'un texte qui constituerait un cadre de référence pour le développement de la reconnaissance des acquis de l'expérience dans les pays. Cet argumentaire a été présenté lors de la Conférence européenne préparatoire à la Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, en décembre à Budapest (voir ci-après).

### C. Éducation des adultes

La Commission nationale a assuré la préparation du rapport national sur l'éducation des adultes à partir d'un questionnaire établi par l'Institut de l'UNESCO sur les apprentissages tout au long de la vie. Ce rapport, qui a été validé par les ministères et institutions concernés, est destiné à la Conférence internationale sur l'éducation des adultes prévue à Belem (Brésil) en mai 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont été organisées dans le cadre de la préparation de cette conférence, à l'occasion desquelles le dossier de la reconnaissance des acquis de l'expérience a été retenu.

Un comité de pilotage d'une rencontre des pays de la Francophonie, préparatoire à la Conférence de Bélem, a par ailleurs été mis en place et confié à la Commission nationale, co-responsable avec l'Agence de lutte contre l'illettrisme de la préparation de la rencontre prévue à Lyon les 11, 12 et 13 février 2009 sur le thème de l'alphabétisation durable. Cette rencontre a bénéficié de nombreux partenariats dont ceux de l'Organisation internationale de la francophonie, du ministère des Affaires étrangères et européennes du ministère de l'Éducation nationale.

### D. Éducation inclusive

Le Comité de l'éducation a eu l'occasion d'évoquer, lors de ses réunions, les conférences organisées dans le cadre du programme Éducation de l'UNESCO dont la Conférence internationale de l'éducation (CIE) sur le thème de l'éducation inclusive.

Cette conférence, organisée par le Bureau international de l'éducation (BIE) de l'UNESCO, s'est déroulée fin novembre. La présidente du Comité de l'éducation et le secrétaire général adjoint ont fait partie de la délégation française, présidée par le ministre de l'Éducation nationale.

### **E. Dossier « Éducation en milieu carcéral »**

Dans la perspective de la préparation de CONFINTEA VI (mai 2009) et d'une Conférence Internationale sur l'éducation en prison qui devait se tenir à Bruxelles à l'automne 2009 (à l'initiative de la Communauté française de Belgique, avec le parrainage de l'Institut de l'UNESCO d'Hambourg pour l'apprentissage tout au long de la vie), la Commission nationale a décidé de contribuer à une réflexion approfondie sur l'état de la question en France.

L'objectif est d'aboutir à une publication qui alimentera CONFINTEA VI (mai 2009), et qui sera également adressée à quelques commissions nationales européennes dans la perspective de susciter le développement de coopérations.

Un large vivier d'experts a d'abord été identifié. Ils appartiennent aux trois ministères concernés (ministère de la Justice, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Emploi et de la Solidarité), mais représentent également les acteurs de terrain (directeurs de maisons d'arrêt, maisons centrales, établissements pour peine, établissements pour mineurs, responsables pédagogiques régionaux), ainsi que les partenaires associés (Département développement numérique des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, Chantiers école, Agence nationale pour l'emploi, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, Association pour la formation professionnelle des adultes, Gestion Établissements Pénitenciers Services Auxiliaires, Société d'investissement de gestion et de services).

Cinq groupes de travail ont pu être organisés (Cyber-bases, illettrisme, insertion par l'activité économique, mineurs, validation des acquis de l'expérience). Chacun d'entre eux s'est attaché à mettre en lumière l'état des lieux de son domaine, les freins et blocages, les perspectives d'évolution. Deux des groupes de travail présentent des projets pilotes (Cyber-bases et insertion par l'activité économique) et espèrent que les conférences fourniront l'occasion de nouer des partenariats.

### **F. Appui à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ)**

La coopération avec l'IIPÉ, qui, chaque année, forme des responsables de l'éducation des pays membres de l'UNESCO, s'est poursuivie en 2007.

Comme les années passées, la Commission nationale a apporté son concours à l'IIPÉ pour l'organisation d'un stage d'accueil qui facilite la mise en route du programme, au moment de l'arrivée à Paris des cadres en formation.

Par ailleurs, la Commission a préparé et encadré une visite d'études sur le terrain qui entre dans la formation délivrée par l'Institut. La visite s'est déroulée dans l'Académie de Caen. Les participants ont pu découvrir les multiples facettes de notre système éducatif et tout particulièrement étudier le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Le recteur les a accueilli à leur arrivée à Caen, à la suite de deux journées passées à Granville consacrées à des visites d'écoles primaires et de collèges, et a également présidé, en fin de séjour, une séance de restitution de leurs observations.

En marge du programme éducatif, les participants ont eu l'occasion de découvrir le Mont Saint-Michel qui figure sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que la Tapisserie de Bayeux inscrite au Registre mondial « Mémoire du monde » de l'UNESCO. Il se sont également rendus au Mémorial de la paix de Caen.

## **III – Les réseaux éducatifs**

### **A. Chaires UNESCO**

Au cours de l'année, trois projets de chaires ont été soumis par la Commission nationale à l'UNESCO : deux préparés par le Conservatoire national des arts et métiers, un troisième émanant d'Euromed Marseille. Ces projets sont en cours d'évaluation dans les services de l'UNESCO. Par ailleurs, une chaire a été enlevée de la liste des chaires françaises dont en fin d'année le nombre est de 22.

La réunion annuelle des chaires en France, présidée par Suzy Halimi, Présidente du Comité de l'éducation, s'est déroulée au siège de la Commission nationale le 15 décembre dernier. Elle a été l'occasion de faire le point des activités des deux pôles de chaires, notamment celles du pôle « développement durable ». Sous la direction scientifique du Professeur Patrick Blandin, huit chaires de ce pôle se sont en effet réunies pour préparer une publication sur la formation des acteurs du développement durable. Cette publication doit paraître à l'occasion de la Conférence mondiale de l'éducation au développement durable qui se tiendra à Bonn (Allemagne) fin mars-début avril 2009.

### **B. Mastère/chaire UNESCO « Développement et aménagement intégré des territoires »**

Cette chaire UNESCO se trouve sous la responsabilité directe de la Commission nationale, dans la mesure où cette dernière a signé directement la convention de labellisation avec l'UNESCO. Le mastère est d'ailleurs l'héritier d'un cours post-universitaire avec l'UNESCO dans lequel la Commission nationale était déjà très impliquée. Avec un soutien très significatif de l'Institut national agronomique, les deux composantes françaises de la chaire, qui est un mastère 2 depuis 2006, sont l'Université de Montpellier et le Muséum national d'histoire naturelle. Avec le Professeur Patrick Blandin comme coordonnateur de la publication sur la formation des acteurs du développement durable, le Muséum a joué un rôle de premier plan dans la préparation de ces travaux.

### **C. Ecoles associées**

Les écoles associées à l'UNESCO du réseau français sont aujourd'hui au nombre de 173, présentes dans 31 académies sur 35.

La stratégie de la Commission nationale pour ce réseau en 2008 s'est appuyée sur plusieurs objectifs :

- Faire connaître/reconnaître les potentialités du réseau français en termes de réseau pilote et ses capacités à parrainer de nouveaux établissements pour les aider à monter des projets exemplaires dans la perspective d'une éducation de qualité pour tous ;
- Asseoir sa visibilité et sa lisibilité ;
- Donner au terme « réseau » un sens véritable, en développant des relations et des liens approfondis, pérennes et productifs entre ses membres ;
- Ouvrir le réseau à la coopération internationale.

Ces objectifs sont, à leur tour, déclinés en actions, sur la base d'un calendrier à moyen terme (septembre 2007-août 2009).

## 1. Reconnaissance institutionnelle

Une lettre du directeur de Cabinet du ministre de l'Éducation nationale, en date du 31 mars 2008, a été envoyée à tous les recteurs pour attirer leur attention sur le rôle pilote du réseau des écoles associées à l'UNESCO. La Commission nationale a relayé cette note en demandant à chaque recteur de désigner un correspondant académique en charge du dossier pour collaborer avec la coordination nationale du réSEAU.

L'objectif est double :

- que chaque rectorat soit parfaitement informé des actions pilotes menées par les établissements scolaires du réSEAU dans son académie ;
- que, grâce à une connaissance désormais approfondie des caractéristiques des établissements labellisés « UNESCO », le rectorat puisse signaler à la coordination nationale des actions d'autres établissements qui pourraient relever d'une demande de labellisation.

A ce jour, tous les correspondants académiques ont été désignés. La coordination nationale leur a fait parvenir un dossier complet et a déjà commencé à échanger avec certains d'entre eux sur les modalités de formalisation de cette nouvelle coopération. A titre d'exemple, un projet d'organisation commune d'une journée sur l'enseignement de la traite négrière et des abolitions, ou encore la mise en place d'un maillage systématique (liens croisés site Commission nationale – sites rectorats).

Une réunion de prise de contact avec ces nouveaux correspondants régionaux a été organisée le 19 novembre 2008. Il a été question, entre autres, de définir le rôle de parrainage que les écoles associées pourraient avoir dans chaque académie. Depuis, des demandes de collaboration ne cessent de nous parvenir (participation aux Plans académiques de formation, principalement).

## 2. Visibilité et lisibilité

Les actions entreprises afin d'asseoir la visibilité du réSEAU sont multiples :

- Refonte de la rubrique « écoles associées » sur [www.unesco.fr](http://www.unesco.fr). On y trouve désormais des informations très pratiques sur ce qu'est une école associée avec les éléments téléchargeables pour la constitution d'une demande de labellisation (rubrique « présentation du réseau »). Une rubrique « géographie du réseau » donne des informations exactes sur le nombre et la répartition des établissements, ainsi que de nombreux exemples concrets des actions qu'ils mènent. Une rubrique « activités » rend compte du dynamisme du réSEAU. Une rubrique « ressources pédagogiques » fournit des propositions d'activités aux enseignants ;
- Partenariat avec le Centre national de documentation pédagogique. Une publication intitulée « Monter un projet de développement et de solidarité Nord-Sud en collège et au lycée » est actuellement en cours de rédaction. Elle constituera un outil de formation à la conduite de projet en s'appuyant sur les actions exemplaires des établissements du réSEAU. La parution est prévue au printemps 2009. Il est légitime d'imaginer que d'autres publications du même type pourraient voir le jour dans le cadre de ce partenariat ;
- Plate-forme numérique de gestion et de valorisation du réSEAU. Nous avons, à ce jour, recueilli la somme nécessaire à sa réalisation. En termes de visibilité, elle contiendra, non seulement une banque de projets illustrant les

actions du réSEAU, mais aussi un centre de ressources virtuel pour inciter de nouveaux établissements à s'inscrire dans la démarche et également une rubrique mettant en valeur les actions réalisées par les élèves ;

- Actions sur le terrain. Les établissements nouvellement associés sont invités à organiser une cérémonie d'officialisation. C'est l'occasion de faire connaître le réSEAU localement (collectivités locales, territoriales, entreprises, médias) et de réunir régulièrement les écoles associées d'une même académie qui, par la suite, restent en contact et réfléchissent à des projets communs. La coordonnatrice nationale est présente à chacune de ces manifestations et s'assure que les correspondants académiques sont invités et si possible représentés ;
- Une collaboration améliorée avec la Fédération des Clubs UNESCO se traduisant, entre autres, par la publication d'un dépliant explicitant clairement le fonctionnement et la complémentarité des deux réseaux (mai 2008) ;
- Un travail de fond sur la communication et le développement de partenariats (entreprises privées, collectivités territoriales, institutions nationales et internationales).

## 3. Animation du réSEAU

La plate-forme numérique de gestion et de valorisation du réSEAU comprendra des espaces de travail collaboratifs à l'attention des chefs d'établissements, des enseignants et des correspondants académiques. Elle leur permettra, à distance, de construire de véritables partenariats. Elle contiendra une base de données dynamique permettant d'avoir à tout moment un regard transversal et précis sur les établissements. Un tableur a déjà été mis en place pour préfigurer cette base de données. Il permet d'établir des fiches fiables sur chaque établissement et témoigne d'un premier travail sur le thésaurus et les mots-clés, préalable indispensable au paramétrage du futur outil. Cet outil sera ouvert au public en mars 2009 (70%) et pleinement opérationnel à l'été 2009.

Par ailleurs, la réunion nationale annuelle fournit l'occasion de renforcer les liens entre les établissements. Celle de janvier 2008 a amorcé le principe d'un véritable fonctionnement en réseau. La prochaine, prévue fin janvier 2009 au Centre international d'études pédagogiques, s'attachera à répondre aux demandes des établissements : plus de pragmatisme, une multiplication d'ateliers par thèmes et par niveau. La Commission nationale s'efforcera également de favoriser la construction de partenariats européens en invitant une douzaine de coordonnateurs intéressés par la mise en œuvre d'un protocole d'appariement.

## 4. Coopération internationale

La Commission nationale a appuyé la demande de patronage par l'UNESCO de l'association « la Voie des livres » pour un parcours de lecture publique qui s'appuiera en priorité sur les réseaux d'écoles associées des six pays traversés (France, Espagne, Maroc, Sénégal, Mali) en 2009 et 2010. Tous les coordonnateurs ont répondu à l'appel.

Cette opération permet de développer un partenariat interculturel de qualité, puisque chaque réseau exprime ses demandes en matière de textes à lire ainsi qu'un partenariat en termes de solidarité, puisque les écoles expriment également leurs besoins en matière de livres, auxquels nous nous efforcerons de répondre grâce à l'un des partenaires de l'opération, l'association Bibliothèques sans frontières.

## I – Travaux des comités :

### A. Comité des Sciences exactes et naturelles

Sous la présidence de Gérard Toulouse, le Comité s'est réuni à deux reprises en comité plénier.

Ces réunions avaient pour objectif de faire le point sur les travaux de l'UNESCO dans le domaine des sciences, en particulier la poursuite du suivi des travaux du groupe d'experts chargés de l'évaluation des programmes scientifiques de l'UNESCO auquel appartient Jean Audouze, Vice-président de la Commission nationale.

Le comité a aussi abordé les questions intéressant l'implication de la France, en particulier la finalisation du projet du SESAME, (Synchrotron installé en Jordanie par le CERN et l'UNESCO).

Un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir à la mise en place d'un partenariat entre l'UNESCO et le projet PARMENIDES mis en œuvre par André Capron, membre de l'Académie des sciences. Volet scientifique de l'Union pour la Méditerranée, PARMENIDES a pour vocation de mettre en réseau les différents instituts de la zone, l'échange d'informations et de chercheurs et la mise en place de colloques thématiques.

Cinq réunions du groupe se sont tenues au premier semestre 2008 et ont abouti à la mise en place de convergences avec les programmes de l'UNESCO. Une réunion entre les différents acteurs du projet et la division des sciences exactes de l'UNESCO s'est tenue le 17 décembre 2008. Un projet de partenariat a été évoqué qui pourrait être finalisé lors d'une rencontre internationale au cours du premier semestre 2009.

Enfin, certains membres du Comité ont participé à différents événements nationaux et internationaux, parmi lesquels on peut mentionner :

- les réunions préparatoires à l'Année internationale de l'astronomie qui se sont tenues à l'UNESCO ;
- les activités de l'association Terroirs et Culture placées sous le patronage de l'UNESCO ;
- la mise en place du salon de l'environnement et des métiers durables (SEMD) en juin 2008 ;
- le colloque « Dans l'esprit de Sakharov Science, morale et politique : hier et demain », qui s'est tenu à Strasbourg, le 21 novembre 2008, organisé par l'Association européenne « Euroscience » à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Manifeste d'Andrei Sakharov et du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création par le Parlement européen du « Prix Sakharov pour la Liberté de l'esprit » ;
- le colloque « 20 ans de la revue Hermès » qui s'est tenu le samedi 4 octobre 2008 au Palais du Luxembourg ;
- le colloque « Droit international humanitaire et impunité : le cas des Etats puissants » à l'Assemblée nationale, le 6 septembre 2008 ;
- le Séminaire « Enjeux Ethiques de la Recherche Scientifique » organisé par Emmanuel Hirsch avec le soutien d'Hélène Gispert ;
- le colloque « Science et Technologie pour le Développement en Afrique » organisé par l'UISF dont le but est de remettre à l'UNESCO fin 2009 un rapport sur ce thème.

Plusieurs scientifiques membres de la Commission nationale participent au groupe consultatif de 22 experts pour la recherche et la science, nommé par la Commission européenne et qui formeront le groupe consultatif de haut niveau dans le domaine de la recherche et de la science,

intitulé ERAB ( Comité de l'espace européen de la recherche ). L'ERAB devrait jouer un rôle essentiel en contribuant à l'élaboration, à la promotion et à l'évaluation des initiatives et des actions destinées à réaliser les objectifs de l'espace européen de la recherche. Parmi ses principales tâches, l'ERAB devra remettre à la Commission un rapport annuel sur « l'état de l'espace européen de la recherche ».

### B. Comité des Sciences humaines et sociales

Sous la présidence d'André Bourgey, le Comité des sciences humaines et sociales s'est réuni à deux reprises le 16 mai et le 19 décembre. Les membres du Comité sont impliqués dans la mise en place de plusieurs rencontres internationales dont la Journée mondiale de la philosophie 2008 et le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Des membres du Comité ont été impliqués à différents événements nationaux et internationaux :

- Les journées du centenaire de Françoise Dolto, à l'UNESCO ;
- Le colloque « Penser aujourd'hui à partir de Frantz Fanon » à l'UNESCO et la publication dans le numéro 31 de la revue Tumultes de « Vers une pensée politique post coloniale. A partir de Frantz Fanon » ;
- Les débats concernant l'interculturalisme et la laïcité, les « accommodements raisonnables » et la Commission Taylor-Bouchard au Québec ;
- Le second colloque René Maheu, à l'UNESCO.

Plusieurs membres du Comité ont participé à l'élaboration du Réseau International des Femmes Philosophes parrainé par l'UNESCO, lancé à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Les actes du colloque « Universalisme scientifique et diversité culturelle » qui s'était tenu à l'UNESCO en juin 2007 sont parus dans un volume spécial de la revue Diogène de mars 2008. L'édition anglaise est en préparation.

## II – Activités

### A. Bioéthique

#### 1. « La volonté que la liberté de l'autre soit : évaluation éthique de la recherche biomédicale, santé et protection de la personne »

Les 15, 16 et 17 février s'est tenu, à Dakar, sous la présidence de M. Jean-Claude Ameisen, Président du comité d'éthique de l'INSERM et membre de la Commission nationale, un Forum franco-africain de bioéthique, co-organisé par les Commissions sénégalaise et française pour l'UNESCO, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence Nationale de Recherche sur le Sida. L'ambassade de France au Sénégal était partenaire de ce projet ainsi que le Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Education en Afrique (BREDA). Il répondait à l'atelier organisé en avril 2007 sur « l'éthique de la recherche en santé dans les pays du Sud », soutenu par le ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie et parrainé par la Commission nationale française, dont l'objectif était de croiser les regards et les expertises. Cette réunion, qui se plaçait entre les rencontres de Lomé de décembre 2007 et Cotonou en avril 2008, aura aussi permis aux nombreuses institutions présentes, tant européennes qu'africaines, de faire le point sur l'état des comités d'éthique en Afrique et leur indépendance. Le haut niveau des intervenants et la forte participation des pays africains

ont permis de lancer une réflexion en profondeur sur les questions des comités et les échanges Sud-Sud. Au delà de nombreuses similitudes dans la façon d'aborder la plupart des questions, des différences sont apparues sur la place de l'individu et de son libre arbitre dans la société.

### **2. Troisièmes Rencontres franco-chinoises de bioéthique, Wuhan(HUST)**

Après le premier atelier de bioéthique franco-chinois qui s'est déroulé à Pékin les 6 et 7 août 2006 à l'initiative de l'association internationale Droit, Ethique et Sciences (IALES) et de la Commission nationale en coopération avec le Biolaw Research Centre of China University of Political science and Law et l'appui de l'Ambassade de France en Chine, une seconde rencontre s'est tenue à Paris les 22 et 23 février, avec pour thème les transplantations d'organes et les biotechnologies. Elle a permis d'accueillir les professeurs Qiu Renzong, Directeur du programme de bioéthique de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences sociales de Chine, Zhai Xiaomei, Directrice exécutive du centre de bioéthique de l'Académie de médecine de Chine, Alex Liu, Directeur du centre de recherche sur le bio-droit, Université de droit et des sciences politiques de Chine et Victor Lin, directeur du centre de pharmacogénétique au Wenzhou Medical College. Les 3<sup>èmes</sup> rencontres franco-chinoises de bioéthique se sont tenues à l'Université Huazhong des sciences et technologies de Wuhan du 14 au 16 novembre 2008. Organisées conjointement par la Commission française pour l'UNESCO, l'Association internationale Droit, Ethique et Sciences, ainsi que par le Centre national d'innovation pour le progrès scientifique et l'esprit humain et le Centre de bioéthique, deux unités de recherche de l'Université Huazhong, unique formation en bioéthique de la République populaire de Chine, elles ont vu la participation de 25 experts français et chinois. Les principaux thèmes abordés durant ces trois journées ont été le rôle et l'organisation des comités d'éthique, la réglementation de la recherche chez l'homme, la recherche sur les animaux, la transplantation d'organes, les biobanques et les tests génétiques. Ce programme ambitieux a permis des échanges sur les principales préoccupations des chercheurs chinois et envisagé des développements avec différents centres de recherche en France, dont la ville de Bordeaux, jumelée avec Wuhan.

Suite à ces événements, la rencontre mondiale des Comités nationaux d'éthique organisée par le Comité Consultatif National d'Ethique qui s'est tenue à Paris en septembre 2008 permettra de mettre en œuvre de nouveaux partenariats, régionaux, nationaux ou internationaux.

### **3. Troisièmes Rencontres francophones de bioéthique**

Organisées par la Commission canadienne pour l'UNESCO, l'association internationale Droit, Ethique et Science, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie et la Commission nationale française pour l'UNESCO, avec les soutiens de l'UNESCO et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les 3<sup>èmes</sup> Rencontres internationales francophones de bioéthique qui se sont déroulées à Québec, Canada, du 20 au 22 octobre 2008, avaient pour thème : « La bioéthique : un nouvel espace de gouvernance, de diversité et de partage dans les pays de la Francophonie ».

Un comité d'experts sera mis en place en 2009 au sein de la Commission française afin de structurer davantage ce réseau francophone dont la prochaine rencontre devrait se réunir une nouvelle fois à la suite du prochain sommet de la francophonie, à Madagascar, à l'automne 2010.

Les différents participants à ces rencontres ont contribué aux réunions préparatoires au Comité International de

Bioéthique de l'UNESCO des 28 et 29 octobre et à la Session conjointe du Comité international de bioéthique (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) des 30 et 31 octobre. Ces réunions avaient pour thèmes majeurs, outre de faire un rapport d'étape sur le programme de bioéthique de l'UNESCO :

- le clonage humain et la gouvernance internationale;
- la responsabilité sociale et la santé.

Par ailleurs, Alain Pompidou, Conseiller pour les affaires européennes et Chargé de mission pour l'innovation et les biotechnologies auprès du Directeur général et membre du Comité des sciences exactes de la Commission nationale, a été élu président de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST).

## **B. Comités nationaux des programmes scientifiques internationaux de l'UNESCO :**

### **1. La COI**

La Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) permet d'assurer la présence française dans le processus de définition des Systèmes d'Alerte aux Tsunamis dans l'Océan Indien (SATOI), pour l'Atlantique du Nord-Est et la Méditerranée (SATANEM), et dans la Caraïbe (SATCAR) ainsi que dans le Pacifique du Sud-Ouest, notamment au travers de la participation d'experts aux réunions et par la réalisation d'études spécifiques.

Quatre réunions importantes pour la coopération internationale en matière de science océaniques se sont tenues en 2008 :

- La 41<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif de la COI, en juin 2008 au siège de l'UNESCO ;
- La 3<sup>ème</sup> session du GIC Caraïbe, à Panama, les 12 et 13 mars 2007 ;
- La 5<sup>ème</sup> session du groupe intergouvernemental de coordination (GIC) du système d'alerte aux tsunamis dans l'Atlantique du Nord-Est et la Méditerranée (SATANEM) à Athènes (Grèce) du 3 au 5 novembre 2008. Cette réunion fut préparée en collaboration avec les différents acteurs dont le Secrétariat général de la Mer ;
- la préparation en février 2008 de la première réunion du Groupe de travail du Conseil exécutif sur l'avenir de la COI à laquelle la France participe comme observateur.

Suite à la mission de juillet 2007 que la Commission nationale avait mis en place en coopération avec le secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer et au vu de son succès ; elle a poursuivi sa coopération sur la protection des côtes françaises Outre Mer, au travers de son Comité COI. Une étude sur le risque tsunami dans le Pacifique Sud a été effectuée et va fournir la base de notre coopération sur l'installation de balises et marégraphes dans l'Océan indien avec l'appui logistique de la Direction de la protection civile de Nouvelle-Calédonie.

### **2. Le PHI**

Le Comité national français du Programme Hydrologique International (PHI) de l'UNESCO a participé en mai 2008 à la Conférence internationale « Faire face aux Crises de l'Eau Douce dans le Bassin Méditerranéen. Quel rôle pour l'Union européenne ? » Organisée à l'UNESCO, cette conférence visait à donner aux questions liées à l'eau douce l'attention politique et publique qu'elles méritent et à développer la réflexion sur le rôle de la France et de l'Union européenne face aux crises de l'eau dans le bassin méditerranéen.

En juin, le Comité a suivi les travaux du Conseil intergouvernemental du PHI à l'UNESCO.

### 3. Le MAB

Le Comité français du programme l'Homme et la Biosphère (MAB) était représenté lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Réserves de Biosphère qui s'est tenue à Madrid en février 2008. Une coopération s'est mise en place avec le comité MAB canadien et les réserves de biosphère de l'Afrique de l'Ouest afin de créer un réseau intégrant le développement durable, la recherche de convergences avec les acteurs économiques et la dimension éducative avec l'échange d'étudiants. Plusieurs réunions de préparation se sont tenues à l'UNESCO et une mission a été mise en place en décembre 2008 au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, pour visiter les réserves de biosphère de la « Pendjari » au Bénin et du « W » au Niger, afin d'étudier les possibilités de coopération future entre les réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest, du Canada et de la France dans le cadre de la Francophonie.

Une réunion est prévue en 2009 pour la mise en place, avec l'appui de l'AUF et de l'UNESCO, de ce réseau dont les bases reprendront la « charte » élaborée par la réserve du Ventoux.

En septembre 2008 le comité MAB a organisé une Rencontre des élus des réserves de biosphère de France à l'UNESCO. Une trentaine d'élus, maires et conseillers municipaux, conseillers généraux et régionaux de neuf des dix réserves de biosphère de France accompagnés de techniciens et scientifiques impliqués dans leurs « territoires » ont fait part de leurs intérêts et de leurs attentes.

Enfin, le comité a publié l'ouvrage collectif « entre l'Homme et la Nature, une démarche pour des relations durables » en février 2008.

### 4. Le PISF

Le Programme International relatif aux Sciences Fondamentales (PISF) est entré dans sa seconde phase d'exécution, après une évaluation du démarrage et des résultats initiaux des projets lancés en 2005, lors de l'installation du programme.

Notre représentante au Conseil scientifique du PISF, Annick Suzor-Weiner, a participé aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> réunions de ce conseil à Paris, les 19-20 Mars 2007 et 17-18 Mars 2008 respectivement, qui ont commencé à mettre en oeuvre la nouvelle stratégie préconisée par le rapport d'évaluation. Il met l'accent sur la promotion de la coopération régionale et internationale dans le domaine des sciences fondamentales, et recommande que le PISF axe ses activités sur un nombre restreint d'actions prioritaires régionales (centres d'excellence, réseaux...) ainsi que sur le développement d'échanges suivis avec les États membres.

### 5. Le CIMPA

Le CIMPA (Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées) est une association internationale qui a pour objectif la promotion de la coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, informatique notamment. La Commission nationale siège à son Conseil d'administration.

En 2008, le CIMPA a mené diverses activités de formation à travers le monde, citons :

- en Asie : du 2 au 12 janvier 2008, à Bombay (Inde) sur l'algèbre commutative. La formation de Lahore (Pakistan) du 23-30 mars a été reportée ;
- en Amérique latine : du 26 mai au 6 juin à Cordoba (Argentine), une formation sur l'analyse réelle et ses applications et du 14 au 25 juillet à Lima (Pérou) sur la résurgence, les équations différentielles et les différences et feuilletages analytiques ;
- au Proche et au Moyen Orient : du 15 au 25 juin à Téhéran (Iran) une formation sur la représentation des algèbres, du 15 au 24 juin à Tsaghkadzor (Arménie), sur l'analyse non linéaire et du 18 au 29 août 2008 à Ankara (Turquie), sur le code sur des anneaux ;
- En Afrique : du 15 au 30 septembre à Fianarantsoa (Madagascar), une formation sur les méthodes mathématiques et informatiques pour la modélisation des paysages ; 10-22 mai à Tlemcen (Algérie), sur les mathématiques pour l'écoulement et l'épuration de l'eau ; et du 19 au 30 mai à Marrakech (Maroc) sur la géométrie riemannienne et la physique mathématique.

Enfin, plusieurs manifestations régionales ont été soutenues par le CIMPA en 2008, citons :

- au Maroc, le premier congrès du SM2A du 6 au 8 février à Rabat, l'Africacrypt du 11 au 14 juin à Casablanca et le CARI du 27 au 30 octobre à Rabat ;
- en Tunisie, l'EMPA du 5 au 8 novembre et la première école de documentation et d'informatique documentaire du 10 au 15 décembre à Hammamet ;
- pour l'Amérique latine, l'EMALCA à Lima, au Pérou, du 18 au 29 février, au Venezuela du 3 au 9 septembre et la première école des systèmes dynamiques à La Paz, en Bolivie, du 8 au 12 décembre ;
- en Côte d'Ivoire, le WATS du 25 août au 22 septembre à Abidjan ;
- au Cameroun, l'EpiMath du 1er au 6 septembre à Ngaoundéré ;
- au Bénin, les 12<sup>èmes</sup> GIRAGA du 3 au 12 décembre à Porto-Novo.

## I – Travaux du Comité

Les activités du Comité, présidé par Chérif Khaznadar, ont été centrées autour des grands dossiers aujourd'hui à l'ordre du jour des débats et de l'action de l'UNESCO : patrimoine mondial (notamment du point de vue du réseau des sites français inscrits, et des candidats à l'inscription), patrimoine immatériel (une convention aux profondes implications tant pour les pays du Sud que pour l'Europe, aujourd'hui en cours de mise en œuvre), diversité culturelle (et l'enjeu politique majeur que représente pour la France et les Etats de la Francophonie la mise en application de la Convention).

### A. Le Comité s'est réuni une première fois le 22 janvier au siège de la Commission nationale. L'ordre du jour comprenait notamment un bilan des activités de l'automne 2007 :

- 2<sup>ème</sup> session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Tokyo), lors de laquelle a été adopté notamment le principe de la constitution de deux listes : une liste représentative, et une liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en danger, comprenant elle-même une liste de sauvegarde urgente (procédure dont l'ensemble des DRAC seront informées par note du ministère de la Culture et de la Communication, en vue de la réception par leurs services des candidatures à venir) ;
- la 34<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, où ont principalement été abordées, pour ce qui concerne la culture, diverses questions relatives à la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- la 16<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, consacrée aux élections des nouveaux membres ;
- la 1<sup>ère</sup> session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Ottawa) où ont été adoptées les méthodes de travail pour la coopération internationale et les modes d'utilisation du fonds ;
- enfin, les travaux du Comité des biens français, chargé de l'examen des candidatures et du suivi des sites inscrits (voir : II – Activités).

### B. Le Comité s'est réuni une deuxième fois le 5 juin. Figuraient à l'ordre du jour :

- la 2<sup>ème</sup> session extraordinaire du Comité intergouvernemental du patrimoine culturel immatériel (Sofia, Bulgarie, 18-22 février 2008), dont le bilan est positif : rôle des experts, intégration automatique des 90 chefs d'œuvre proclamés en 2001, 2003 et 2005, examen des dispositions pour l'accréditation des ONG, utilisation du Fonds, procédure de présélection de l'emblème, caractère prépondérant de la Liste de sauvegarde, évitement des notions de "chef d'œuvre" et de "valeur universelle exceptionnelle" ;
- la 5<sup>ème</sup> Journée du patrimoine culturel immatériel (Maison des Cultures du Monde, 26 mars), avait pour thème « L'immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient » (voir : II – Activités) ;
- le bilan de la 179<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO (1<sup>er</sup>-17 avril), avec l'apparition de plusieurs sujets de préoccupation : projet de convention nouvel-

le relative aux langues autochtones (projet du Venezuela, soutenu par plusieurs pays d'Amérique du Sud), projet de résolution cubain (auquel s'est associé l'Iran) relatif au lien entre diversité culturelle et droits de l'homme, augmentation régulière du nombre des instituts de catégorie II, générateurs pour l'UNESCO de coûts induits importants ;

- les consultations de l'UNESCO sur la préparation du projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5), dans le cadre desquelles plusieurs suggestions sont faites par le Comité : nécessité de mettre en pratique les clauses d'extinction ("sunset clause") sur la base de comptes-rendus précis d'exécution des programmes, accord sur la définition des nouvelles priorités sectorielles biennales, fondées sur trois priorités : mise en œuvre de la Convention de 2005, mesure sur la question du dialogue interreligieux, cohérence en matière de politique linguistique.

### C. Le Comité s'est réuni une troisième fois le 3 décembre

Figuraient à l'ordre du jour de cette fin d'année les principaux événements auxquels la Commission nationale avait été associée, et les conclusions des grandes réunions de l'UNESCO dans les domaines du patrimoine mondial, du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle.

(Pour le détail de ces différents points, voir : II – Activités.)

## II – Activités

La Commission nationale a organisé et a participé à l'organisation, au cours de l'année 2008, d'événements très divers : la 5<sup>ème</sup> Journée du patrimoine culturel immatériel (Maison des Cultures du Monde, 26 mars 2008) centrée sur les civilisations de l'immatériel (Chine, Corée, Japon) ; le séminaire international « La valorisation du patrimoine urbain en Méditerranée » (Arles, 18-19 septembre 2008) ; la Commission nationale a également fait partie du comité d'organisation du colloque international « Les ponts : de la construction à l'approche patrimoniale », qui a eu lieu à l'Institut national du patrimoine, à la Cité de l'architecture et du patrimoine et à la Bibliothèque nationale de France du 26 au 28 novembre 2008.

### A. Patrimoine mondial

#### 1. Généralités

La Commission française pour l'UNESCO a pris part aux travaux du Comité des biens français, chargé de l'établissement de la liste indicative de la France. Les candidatures françaises prévues pour les sessions à venir du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO sont les suivantes :

#### a) Inscriptions en 2008 (dossiers déposés à l'UNESCO en 2007) :

- Récifs coralliens et écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie (patrimoine naturel) ;
- Les fortifications de Vauban (patrimoine culturel).

#### b) Inscriptions prévues en 2009 (dossiers déposés à l'UNESCO en 2008) :

- Sites et paysages volcaniques de la Réunion (patrimoine naturel) ;
- L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier (patrimoine culturel - dossier transfrontalier impliquant l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, le Japon et la Suisse) ;
- Les Causses et les Cévennes (dossier « renvoyé » par le Comité du patrimoine mondial 2006 pou-

vant être représenté sans être soumis au cycle de 18 mois) ;

- La saline de Salins-les-Bains (extension du classement de la saline d'Arc et Senans).

La Commission nationale a été représentée et est intervenue lors de réunions et d'événements divers, ainsi qu'aux grands rendez-vous annuels, notamment :

### **2. Sixièmes rencontres des sites français du patrimoine mondial (Le Havre, 16-17 octobre)**

Organisées par la ville du Havre, ces 6<sup>èmes</sup> rencontres étaient structurées en plusieurs débats thématiques : Urbanisme et patrimoine mondial, avec des invités venus de Tel Aviv, du Havre et de Ferrara ; Fortifications de Vauban : complexité et enjeux de gestion, avec divers représentants du réseau des sites majeurs Vauban, bien en série inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008 ; Vers une reconnaissance de l'architecture moderne, avec des intervenants invités du Maroc et de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.

La deuxième journée était consacrée aux travaux de l'Association des biens français du patrimoine mondial. M. Jean Favier, Président de la Commission nationale, a prononcé l'allocution de clôture de ces 6<sup>ème</sup> rencontres.

Après le Val de Loire (2004), Nancy et Lyon (2005), Arles / Le Pont du Gard (2006), le Puy (2007), et Le Havre (2008), c'est la ville de Reims qui a été choisie pour accueillir les 7<sup>èmes</sup> rencontres, en 2009.

### **3. Séminaire international « La valorisation du patrimoine urbain en Méditerranée » (Arles, 18-19 septembre)**

Cette manifestation était organisée, avec le concours de la Commission française pour l'UNESCO, par l'UATI (Union internationale des associations et organismes techniques) conjointement avec la ville d'Arles, le réseau AVEC (Alliance de villes européennes de culture) et l'université Paris IV Sorbonne. Présidée par M. Yves Dauge, elle était placée sous le haut patronage de l'UNESCO.

Dix pays du pourtour méditerranéen y étaient représentés (Algérie, Espagne, France, Israël, Italie, Jordanie, Malte, Portugal, Syrie, Tunisie) ; divers experts étaient présents (architectes et urbanistes essentiellement) venus notamment du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (sous-direction de la prévention des risques majeurs, pôle interministériel de lutte contre l'habitat indigne), de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du CIVVIH (Comité international sur les villes et villages historiques) de Méditerranée, d'ICOMOS France et de l'Institut d'urbanisme de la Sorbonne. Participaient également au séminaire le ministère des Affaires étrangères et européennes (direction des politiques de développement), la Caisse des dépôts pour la Méditerranée, l'AFD (Agence française de développement), le Conseil régional PACA, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la ville d'Arles, l'UNESCO et cette Commission nationale, ainsi que l'Association des biens français du patrimoine mondial.

Les débats étaient organisés en quatre sessions : urbanisme et architecture, questions sociales, questions opérationnelles et techniques, vulnérabilité du patrimoine et développement durable. Ils ont permis de dégager d'intéressantes perspectives en matière d'urbanisation de la médina, d'habitat, de gestion des risques naturels et environnementaux, et de gestion du foncier. Le ministre des Affaires étrangères et européennes a été informé de ces conclusions. Une nouvelle réunion aura lieu en 2009 à Ubeda (Espagne), et un point de contact est en projet : la Maison du patrimoine de la Méditerranée, à Arles, base à

partir de laquelle pourrait être fondée à un niveau non-gouvernemental une action politique autour du thème de la Méditerranée.

### **4. Colloque international « Les Ponts : de la construction à l'approche patrimoniale » (Paris, 26-28 novembre)**

Ce colloque était organisé par l'Institut national du patrimoine, avec le concours de la Commission française pour l'UNESCO, du ministère de la Culture et de la Communication, de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et de l'Agence française de Développement. Inspirée par la menace pesant sur de nombreux ponts protégés au titre national ou inclus dans les sites du patrimoine mondial, la réflexion était articulée autour du questionnement suivant : comment concilier les nouveaux usages et les règles de restauration à l'identique, le respect de l'authenticité et les impératifs de circulation, de sécurité ? la construction des nouveaux ponts, dans les sites protégés, peut-elle valoriser leur caractère ? comment concilier les impératifs de l'aménagement et le développement économique sans altérer la dimension patrimoniale du paysage ?

Des experts français et étrangers avaient été invités pour présenter des études de cas, et débattre des perspectives de protection et de conservation qui pourraient être dégagées en faveur d'ouvrages nés de la technique, dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO reste encore exceptionnelle. Etroitement liés à leur environnement, les ponts pourraient à la faveur de la catégorie des paysages culturels connaître une attention nouvelle.

Les communications de ce colloque seront en ligne sur le site de l'INP ([www.inp.fr](http://www.inp.fr)). Les États membres du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO seront informés de ses conclusions.

## **B. Patrimoine immatériel**

### **1. Généralités**

Un comité du patrimoine immatériel a été mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication afin d'assurer le suivi de la Convention de 2003. Rassemblant la direction de l'Architecture et du Patrimoine, la direction des Arts plastiques, la direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, la Commission française pour l'UNESCO, le LAHIC (Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture), la Convention France-UNESCO et des experts, ce comité se réunit régulièrement en fonction du calendrier de mise en œuvre de la Convention, notamment à ce stade afin d'examiner les candidatures françaises.

### **2. Deuxième session extraordinaire du Comité inter gouvernemental du patrimoine culturel immatériel (Sofia, Bulgarie, 18 - 22 février)**

Après deux années d'activité intense (une session ordinaire et une session extraordinaire par an), les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la Convention de 2003 sont entrés dans leur phase finale avec l'adoption des directives opérationnelles. Il s'agissait donc d'une session de finalisation, avec un ordre du jour léger. Le bilan en est positif : le rôle des experts, l'intégration automatique des chefs d'œuvre proclamés en 2001, 2003 et 2005, l'examen des dispositions pour l'accréditation des ONG, l'utilisation du Fonds, la procédure de présélection de l'emblème, autant de questions désormais en voie de résolution, grâce notamment au remarquable travail accompli par les services juridiques de l'UNESCO. Le caractère prépondérant de la Liste de sauvegarde, l'évitement des notions de "chef d'œuvre" et de "valeur universelle exceptionnelle", que

certaines ont voulu emprunter à la Convention de 1972, semblent désormais acquis.

### **3. Deuxième Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO, juin 2008) - 3<sup>ème</sup> session du Comité intergouvernemental du patrimoine culturel immatériel (Istanbul, novembre 2008)**

M. Chérif Khaznadar, Président de la Maison des Cultures du Monde, membre de la Commission française pour l'UNESCO et président de son Comité culture, a été élu à la présidence de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour deux ans.

Il a été décidé :

- pour la Liste représentative, que les candidatures seront examinées par un organe subsidiaire constitué de six membres (un pour chacun des groupes géographiques de l'UNESCO) ;
- pour la Liste de sauvegarde, que chaque cas sera examiné par des experts choisis selon les cas d'espèce.

Compte tenu de l'extrême diversité du patrimoine culturel immatériel, plusieurs centaines d'inscriptions sont à attendre. Les candidatures sont actuellement recueillies (à titre indicatif, 30 pour la Chine, 15 pour le Japon, 5 pour la France), les premières inscriptions devant avoir lieu lors de la 4<sup>ème</sup> session du Comité intergouvernemental du patrimoine culturel immatériel qui se tiendra à Abu Dhabi à l'automne 2009.

A l'heure où la Convention devient effective, une grande vigilance reste de mise afin que les projets, dont beaucoup sont fantaisistes ou inspirés par un désir mercantile, correspondent effectivement à l'esprit de la Convention, sans dénoter la recherche pure et simple d'un label. A cet égard, la Convention de 2003 pâtit en effet de l'image de marque du patrimoine mondial culturel et naturel, alors même que sa finalité est très différente. La mise en place d'un organe subsidiaire n'a pas d'autre fin que de veiller au respect des grands principes qui inspirent la Convention, par-delà le caractère très hétéroclite des candidatures.

### **4. Cinquième Journée du patrimoine culturel immatériel (Maison des Cultures du Monde, 26 mars)**

Pour la cinquième fois, la Commission nationale française pour l'UNESCO a organisé en coopération avec la Maison des Cultures du Monde une journée du Patrimoine culturel immatériel. Accompagnant le long processus d'élaboration, d'adoption puis de ratification par la France de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, ces « journées » ont permis aux institutions publiques et privées concernées par cette convention d'en prendre connaissance (2004), d'en analyser les conséquences (2005), de découvrir le précieux travail déjà entrepris dans les DOM-TOM (2006) et, en 2007, l'application de cette convention dans les pays européens. Cette cinquième journée a permis à des experts de Chine, de Corée et du Japon avaient été conviés pour présenter les systèmes, déjà anciens et ayant fait leurs preuves, d'inscription du patrimoine immatériel sur des listes représentatives et/ou de sauvegarde dans leurs pays. Les débats qui ont eu lieu ont fait ressortir une intéressante différence d'approche de la notion de folklore (expression figée ou au contraire susceptible d'évolution), et de l'attitude de la société civile à l'égard du patrimoine culturel immatériel.

Les communications seront publiées en 2009 dans la revue Internationale de l'Imaginaire (Actes Sud, coll. Babel / Maison des Cultures du Monde).

## **C. Diversité culturelle**

Le 18 décembre 2006, la France a ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions

culturelles, en même temps que douze autres Etats membres ou associés de l'Union européenne (Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Lituanie, Luxembourg, Malte, Slovaquie, Slovénie, Suède) et le représentant de la Communauté européenne. Cette convention est une avancée majeure dans la reconnaissance en droit international de la spécificité des biens et services culturels, et de la liberté pour les Etats de conduire les politiques et d'adopter les mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. La France, avec les Etats de la Francophonie et plusieurs pays européens, avait joué un rôle clé dans la négociation et l'adoption, le 20 octobre 2005, de la Convention ; celle-ci entrera en 2009 dans la phase de sa mise en œuvre effective.

### **1. Première session extraordinaire et deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, juin et décembre 2008)**

Ces deux sessions ont été consacrées à l'élaboration des directives opérationnelles, en vue de leur adoption, après une 2<sup>ème</sup> session extraordinaire en mars 2009, lors de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Parties, en juin 2009. Ces directives opérationnelles, qui constituent les décrets d'application de la Convention, portent sur les articles suivants : mesures destinées à protéger les expressions culturelles (art. 8) et coopération internationale dans les situations de menace grave contre les expressions culturelles (art. 17), mesures destinées à promouvoir les expressions culturelles (art. 7), concepts et modalités des partenariats (art. 15), rôle et participation de la société civile (art. 11), intégration de la culture dans le développement durable (art. 13), fonds international pour la diversité culturelle (art. 18), coopération pour le développement (art. 14), promotion de la coopération internationale (art. 12, pour lequel le Comité a décidé de ne pas adopter de directives opérationnelles).

La question, complexe mais fondamentale, du traitement préférentiel pour les pays en développement (art. 16) a été abordée à la lumière d'un rapport préparé par six experts ; un questionnaire adressé aux Etats parties par le Secrétariat de l'UNESCO permettra de préciser davantage les positions des uns et des autres (notamment pour ce qui touche à la part des échanges commerciaux, de la coopération au développement et des échanges culturels) avant nouvel examen lors de la 2<sup>ème</sup> session extraordinaire en mars 2009.

Autre point aux implications profondes, l'intégration de la culture dans le développement durable (art. 13) avait fait l'objet d'un document de réflexion préalable de la Commission nationale.

### **2. Groupe de réflexion sur la diversité culturelle**

En liaison avec les travaux relatifs à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles engagés à l'UNESCO, la Commission française poursuit son travail sur sa mise en œuvre dans notre pays en soumettant à des experts des thèmes de réflexion aux implications rapidement opératoires. Un groupe de travail a ainsi été constitué, qui s'est réuni les 4 septembre et 2 décembre 2008 au siège de la Commission nationale ; y participaient des représentants des différents ministères concernés, des chercheurs et des représentants de collectivités locales.

Les riches échanges qui ont eu lieu ont fait ressortir les potentialités de la Convention en termes de développement culturellement durable, le caractère essentiel de la mise en œuvre de politiques éducatives – dans lesquelles l'éducation et la formation artistique et culturelle sont appelées à jouer un rôle central – et la place que les collectivités locales sont susceptibles de jouer

dans l'application de la Convention sur le terrain, parce qu'elles sont le lieu des choses concrètes, qu'elles sont soutenues par les politiques publiques, et que chez elles s'affiche de la manière la plus nette l'articulation des

politiques culturelles sur les politiques sociales ; en outre, nombre d'entre elles, dans notre pays, sont engagées dans l'Agenda 21 de la culture, et ont d'ores et déjà acquis par ce biais une précieuse expérience.

## I – Travaux du Comité

Le Comité information et communication a poursuivi ses travaux, sous la présidence d'Eric Baptiste, dans le cadre de deux réunions qui se sont tenues les 24 avril et 24 octobre 2008.

La première a essentiellement porté sur la préparation de la réponse française au questionnaire de l'UNESCO sur l'élaboration du projet du prochain programme et budget de l'Organisation (2010-2011) s'agissant des aspects relevant du secteur communication et information. En résumé, le Comité a préconisé que les activités du secteur communication et information se concentrent :

- sur deux niveaux d'intervention complémentaires, la réflexion prospective et l'action concrète et ce,
- dans deux domaines en priorité à savoir, l'éthique des TIC, où un travail ambitieux à l'image de celui entrepris en son temps sur la bioéthique doit être conduit compte tenu du besoin de réflexion prospective et d'éclairages sur les tendances et les évolutions à l'œuvre, et l'éducation aux TIC, aux médias et à l'information des usagers. Un troisième domaine pourrait également figurer parmi les priorités, le multilinguisme en tant que composante de la diversité culturelle. Dans chacun de ces domaines, la réflexion et l'action doivent être engagées dans le cadre d'une coopération interdisciplinaire avec les secteurs concernés, qu'il s'agisse des sciences, de l'éducation ou de la culture.

La seconde réunion a, quant à elle, été centrée sur les activités en cours, les contributions que pourraient apporter les membres du comité dans le cadre des groupes de travail lancés par le programme Information pour tous et la définition de priorités d'action pour 2009, celles-ci demeurant soumises à leur validation par le futur comité qui sera constitué suite au renouvellement de la Commission nationale.

## II – Activités

### A. Participation aux travaux des programmes intergouvernementaux de l'UNESCO

#### 1. Programme information pour tous (PIPT)

L'année 2008 a été marquée par l'exercice de planification stratégique engagé suite à l'évaluation externe du programme menée en 2007 et destiné à recentrer le programme sur des priorités plus étroites et plus lisibles.

Le plan stratégique qui définit les priorités d'action du programme pour les cinq prochaines années (2008-2013) a fait l'objet de nombreuses concertations et versions successives avant d'être adopté par le Conseil intergouvernemental du PIPT par voie électronique en juin 2008 et validé par le Conseil exécutif à sa 180<sup>ème</sup> session, en octobre.

La Commission nationale a participé activement aux consultations et aux travaux d'élaboration du plan stratégique. Elle a formulé des contributions et propositions notamment dans le cadre de la réunion informelle organisée par le secrétariat de l'UNESCO le 28 janvier 2008, des consultations électroniques et de la réunion du Conseil intergouvernemental.

Elle a coordonné la préparation de la 5<sup>ème</sup> session du Conseil intergouvernemental du programme, qui s'est tenue du 2 au 4 avril 2008 et y a participé activement. Intervenant à un moment charnière pour l'avenir du PIPT, cette session présidée par la Pologne avait pour principal objet l'adoption du plan stratégique du programme,

adoption reportée en raison du refus des membres du Conseil d'accepter la proposition ajoutée sans concertation préalable d'un calendrier visant à intégrer progressivement ce programme aux activités du secteur communication et à supprimer son caractère intergouvernemental. Un débat thématique sur le rôle du PIPT dans l'espace global de l'information avait pour objectif de compléter la réflexion sur le plan stratégique. Enfin, le Conseil a adopté un cadre de mesure de la maîtrise de l'information, une position de l'UNESCO en faveur de la promotion des logiciels libres et à code source ouvert et le Manifeste de la bibliothèque multiculturelle de l'IFLA (Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques).

La Commission nationale a également assuré la coordination des travaux du Comité français pour le programme Information pour tous qui s'est réuni les 9 janvier et 24 septembre, principalement pour contribuer à la réflexion sur le plan stratégique du programme et sa mise en œuvre concrète.

#### 2. Programme intergouvernemental pour le développement de la communication (PIDC)

La France n'étant plus membre, la Commission nationale a suivi en tant qu'observateur la 26<sup>ème</sup> session du Conseil intergouvernemental du programme qui a eu lieu du 26 au 28 mars 2008, au siège de l'UNESCO. La Suisse a été élue à la présidence du Conseil dont la réunion a compté deux points saillants à son ordre du jour.

En lien avec la mise en œuvre de la ligne d'action C9 sur les médias du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information de Genève, le Conseil a approuvé les indicateurs du développement des médias en tant qu'instruments d'évaluation et d'aide à l'identification des priorités d'action et à la définition de stratégie nationale dans ce domaine.

Par ailleurs, suite au débat thématique qui a été consacré à la sécurité des journalistes et au danger de l'impunité, le Conseil a demandé aux Etats membres concernés par des assassinats de journalistes d'informer, sur une base volontaire, le Directeur général sur les progrès des enquêtes et les actions mises en œuvre pour lutter contre l'impunité, le Directeur général faisant ensuite rapport à la prochaine session.

Il faut enfin noter que le programme bénéficie d'un regain de soutien de la part de ses bailleurs traditionnels, à commencer par la Suisse, portant à plus 2,5 millions de dollars américains le montant des contributions volontaires du fonds spécial. A sa 52<sup>ème</sup> session (23-25 avril 2008), le Bureau du PIDC a approuvé 68 projets auxquels plus de 1,8 millions de dollars américains ont été alloués.

### B. Participation aux travaux des autres programmes du secteur communication de l'UNESCO

#### 1. Programme Mémoire du monde

Suite au lancement par l'UNESCO d'un nouvel appel à propositions d'inscriptions, ouvert jusqu'au 31 mars 2008, le Comité français pour le programme Mémoire du monde s'est réuni le 14 janvier et le 22 février pour préparer et sélectionner les deux projets soumis par la France. Il s'agit de l'Ordonnance de François 1<sup>er</sup> instaurant le dépôt légal, texte fondateur et fondamental au regard de la politique de conservation et d'archivage au cœur du programme Mémoire du monde, et du fonds de manuscrits de l'Abbaye de Clairvaux, archétype exceptionnel de la bibliothèque médiévale.

Enfin, un soutien a été apporté à la troisième édition des Rencontres internationales du cinéma de patrimoine et du prix Henri-Langlois (Vincennes, 24-28 janvier 2008).

## **2. Réseau Infojeunesse**

La Commission nationale a participé aux nombreuses réunions de la Commission d'orientation et de pilotage du réseau Infojeunesse (les 16 janvier 2008, 15 février, 1er avril, 21 avril, 27 juin, 12 septembre, 14 novembre) principalement consacrées au lancement et à l'accompagnement du processus d'évaluation du réseau : élaboration des termes de références de l'évaluation du programme, sélection de l'équipe d'experts chargée de l'évaluation et suivi du travail des évaluateurs.

## **C. Projets mis en œuvre par la Commission nationale**

### **1. Education aux médias**

La Commission nationale a poursuivi ses activités de diffusion des actes de la rencontre internationale de juin 2007 et de « L'Agenda de Paris » qui ont connu un certain succès. Ils ont été mis à la disposition des organisateurs de nombreux événements auxquels la Commission nationale a été associée à différents niveaux de l'organisation et/ou elle a participé :

- salon pour le développement durable;
- conférence européenne Média 4 ME de La Haye,
- réunions de consultation sur le suivi du SMSI à Genève;
- colloque du CERIME sur les représentations des jeunes dans les médias en Europe de 1968 à nos jours,
- réunion internationale d'experts organisée par l'UNESCO sur la formation des enseignants à l'éducation aux médias et à l'information (16-18 juin, Paris);
- colloque du CNDP sur l'image dans l'éducation et la formation à l'ère du numérique (17-19 septembre, Poitiers);
- colloque de l'IUFM de Haute Normandie sur l'éducation à la culture informationnelle (16-18 octobre, Lille);
- rencontres européennes des jeunes et de l'image (20 novembre-6 décembre, Paris);

La synthèse des travaux ainsi que les recommandations contenues dans l'Agenda de Paris ont été publiées dans un ouvrage consacré à l'éducation aux médias, paru au premier trimestre 2008 et édité par la l'Observatoire international de l'UNESCO de Göteborg sur les enfants, la jeunesse et les médias.

Il a fait l'objet d'une traduction en portugais par la Commission nationale portugaise pour l'UNESCO qui a souhaité pouvoir en assurer une large diffusion au plan national et dans les pays africains lusophones.

Le Bureau de l'UNESCO à Quito a également manifesté le souhait de le diffuser dans la région latino-américaine et a décidé d'organiser un séminaire sous-régional (pays andins) afin d'examiner avec les partenaires concernés les moyens de mise en œuvre des 12 recommandations qui constituent l'Agenda de Paris.

### **2. Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information**

Le rapport général et les recommandations résultant des travaux de la conférence européenne sur l'éthique et les droits de l'homme dans la société de l'information, organisée en septembre 2007 ont été finalisés.

Complétés par les communications de l'ensemble des intervenants, ils ont fait l'objet d'une publication bilingue, français-anglais, parue en mai 2008 et ont été très largement diffusés dans les réseaux de la Commission nationale et des deux autres organisations partenaires, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, ainsi qu'à l'occasion de divers événements tels que : la Journée d'étude Vox Internet Il

« Revisiting Internet governance : ethics and politics in human-objects networks », le 25 juin, la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (15-17 octobre, Strasbourg), et le colloque international organisé par l'autorité indépendante de régulation des médias du Portugal (16-17 octobre, Lisbonne) où le professeur Yves Poulet est intervenu pour présenter le rapport de la conférence européenne.

D'autre part, la Commission nationale a pris part à la réunion régionale asiatique sur le même thème organisée par son homologue vietnamien, du 12 au 14 mars à Hanoi, où elle a partagé avec les participants les conclusions et recommandations issues de la conférence européenne.

Enfin la Commission nationale a participé à la session « Internet et les droits de l'homme » de la conférence annuelle des ONG associées aux Nations Unies consacrée au 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 4 septembre 2008. Sa contribution à ces échanges a été une nouvelle occasion de présenter et de faire connaître les résultats des travaux de réflexion menés en son sein et lors de la conférence européenne.

### **3. Protection des données personnelles et de la vie privée**

Dans le prolongement des travaux conduits sur les dimensions éthiques de la société de l'information et afin d'approfondir la réflexion sur une des questions considérées comme prioritaires par les participants à la conférence européenne sur l'éthique et les droits de l'homme dans la société de l'information de septembre 2007, la Commission nationale a mis en place un groupe de travail sur la protection des données personnelles et de la vie privée. Ses travaux ont permis de dresser un panorama des questions soulevées par la protection des données personnelles dans différents domaines comme les bibliothèques, les archives, la recherche, les usages de l'Internet, de dresser un état des lieux des textes normatifs existants au niveau international et d'identifier un certain nombre de besoins et de lacunes à combler sur la base desquels ont été formulées des propositions d'action. Un document de synthèse de ces réflexions et propositions a été élaboré. De plus, afin de sensibiliser tous les acteurs (usagers, ONG, secteur privé, gouvernements, organisations internationales), le groupe de travail a décidé de porter le sujet dans différentes réunions internationales pour qu'il soit intégré progressivement dans l'agenda international. C'est notamment dans cette perspective que le groupe a souhaité organiser un atelier consacré à l'harmonisation des principes et des règles régissant la protection des données à l'occasion du 3ème Forum de la gouvernance de l'Internet.

## **D. Participation au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**

La Commission nationale a suivi les réunions de consultation organisées par l'UNESCO sur les six grandes orientations dont l'Organisation est facilitateur principal, à Genève en mai. Elle y a été représentée par plusieurs de ses membres et en particulier l'expert français du programme Information pour tous, Divina Frau-Meigs, qui a pu faire connaître les travaux et propositions issues des réflexions lancées par la CNFU sur l'éducation aux médias, l'éthique et la protection des données personnelles.

A l'occasion du 3ème Forum sur la Gouvernance de l'Internet (3-6 décembre, Hyderabad, Inde), la Commission nationale a co-organisé avec l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) un atelier consacré à la problématique de la protection des données personnelles et de la vie privée dans la société de l'information et a également pris part à l'organisation de la session plénière sur l'articulation entre cybersécurité, vie privée et ouverture. L'atelier auquel ont participé des experts représentants les

différentes régions du monde et les différentes parties prenantes a permis de sensibiliser à l'importance des enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée. Il a, en outre, ouvert un débat sur la nécessité de définir des principes communs sur le plan juridique à l'échelle internationale et d'adopter une approche intégrée qui prenne également en compte le rôle des technologies et

de l'éducation dans la mise en oeuvre de ces principes, d'autre part. La session plénière a, quant à elle, montré la nécessité d'une approche globale des problématiques liées à la cybersécurité et à la vie privée, l'une et l'autre devant se renforcer mutuellement et non être abordées séparément comme des dimensions antagonistes et contradictoires.

---

# Activités intersectorielles

---

## I – Droits de l'homme et questions éthiques

Cette année a particulièrement été orientée sur les actions à mener à l'occasion du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi la Commission nationale s'est associée au secteur des sciences humaines et sociales de l'UNESCO, d'une part, et à la mission de coordination française pour les droits de l'homme, d'autre part, pour la mise en place d'activités : élaboration d'affiches de la Déclaration universelle en texte intégral et simplifié pour une très large diffusion, promotion et repérage, coordination avec la programmation de l'UNESCO.

### A. [www.invoqueroisdelhomme.org](http://www.invoqueroisdelhomme.org)

Ce site Internet conçu pour présenter, de manière simplifiée, l'ensemble des procédures disponibles en cas d'atteinte aux droits fondamentaux pour toute personne vivant sur le continent africain a été réalisé conjointement par les commissions française et allemande pour l'UNESCO et mis en ligne au mois de décembre. Un manuel est édité pour atteindre un public encore éloigné de l'utilisation des technologies de l'information et sera diffusé début 2009 auprès des ambassades, des commissions nationales, des OIG et ONG concernées en Afrique. Il sera également diffusé en Allemagne et en France. Un document de promotion a été diffusé en 7000 exemplaires notamment lors de la Conférence des ONG de l'ONU en septembre et lors des célébrations du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme au mois de décembre.

### B. Colloque « Olympe de Gouges : une femme du XXIème siècle »

Organisé les 14 et 15 novembre 2008 à l'UNESCO par Le Monde diplomatique. La Commission française pour l'UNESCO a été particulièrement impliquée dans l'organisation et la promotion de cette opération à laquelle coopérait également la ville de Montreuil, le Conseil régional d'Ile-de-France et TV5 Monde. Les nombreux participants ont pu écouter et échanger avec des intervenants de qualité et de diverses disciplines. Le Monde diplomatique a consacré un numéro spécial à ce colloque.

### C. Documentaire « René Cassin : une vie au service de l'homme »

Initié et soutenu par la Commission nationale, ce documentaire a été réalisé par Aubin Hellot. Il propose de mettre en lumière un parcours exceptionnel et est largement basé sur d'importantes archives et des entretiens avec Robert Badinter, Stéphane Hessel, Karel Vasak, Gérard Israël, Michel Marbeau, Olivier Wieviorka et Marceau Long. Il a pu voir le jour grâce au concours du Ministère de la Défense, de la Fondation Charles de Gaulle, de l'Alliance Israélite universelle (AIU) et des municipalités de Nice et de Bayonne et a été réalisé en coproduction avec la chaîne Public Sénat, l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) et le CNC.

Sa projection, en avant-première à l'UNESCO le 8 décembre, s'est déroulée devant un public venu nombreux composé essentiellement de représentants institutionnels et associatifs. Un DVD sera disponible en mars 2009.

### D. « Humains doués de conscience »

Titre de l'ouvrage de Jacqueline Roche proposant trente portraits en noir et blanc de personnalités du sport français et illustrant chacun des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Patronné par la Commission nationale, il a été présenté à l'UNESCO le 9 décembre par

l'auteur et une quinzaine de sportifs. Ces portraits ont également fait l'objet d'une exposition présentée à l'UNESCO au mois de décembre.

### E. « Tous les hommes sont l'Homme »

Un récital de poésie organisé en coopération avec l'Association francophone des commissions nationales pour les droits de l'homme, l'Organisation internationale de la francophonie et le Club des poètes a eu lieu le 18 décembre à l'UNESCO.

### F. Education aux droits de l'homme

Le secteur Education de l'UNESCO a préparé une table ronde intitulée « Vers la mise en œuvre d'une éducation aux droits de l'homme » qui avait pour but de montrer comment les Etats membres mettent en pratique cette éducation dans leur contexte national. La participation de notre pays était assurée par Jacqueline Costa-Lascoux, membre de la Commission nationale.

En parallèle, une exposition avait pour objectif de présenter les diverses manières et approches adoptées par les Etats membres pour l'éducation aux droits de l'homme au niveau national. A cette occasion, la Commission a fourni une série de manuels scolaires afin d'alimenter la collection des matériels d'apprentissage utilisés dans les systèmes scolaires.

Cet ensemble d'actions témoigne de coopérations fructueuses et variées avec différentes institutions et associations.

Il est aussi important de noter que l'UNESCO a particulièrement rendu hommage à notre pays puisque le prix UNESCO/Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme a été remis à Stéphane Hessel et qu'une mention d'honneur a été décernée au Mouvement international ATD Quart Monde. Cette cérémonie s'est déroulée le 10 décembre en présence de Rama Yade, Secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des droits de l'homme.

## II. Dialogue euro-arabe

Etude comparative de manuels scolaires sur les stéréotypes dans l'éducation en coopération avec la Commission marocaine pour l'UNESCO

L'étude française pilotée par Alain Choppin, spécialiste des manuels scolaires, est terminée. Sa publication est prévue dans la première partie de l'année 2009 en coopération avec l'INRP. A l'invitation du Conseil de l'Europe, la réunion finale aura lieu à Strasbourg au dernier trimestre 2009 en vue de préparer l'édition globale de l'ensemble des études effectuées dans les deux régions.

Le Conseil de l'Europe a inscrit cette étude comme contribution au projet sur « l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire ». La Commission nationale était représentée au deuxième séminaire organisé dans ce cadre à Strasbourg les 27 et 28 mars 2008 : « Apprendre l'histoire pour comprendre et vivre la diversité culturelle aujourd'hui ».

## III. Culture de la paix

Le groupe « Culture de la paix » constitué, à l'initiative de la Commission nationale, depuis l'année 2000, est composé des principales associations concernées par ces questions. Il a pour but de répondre aux objectifs de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde en invitant la société civile à promouvoir la culture de la paix et à développer des actions.

La Commission nationale a répondu à de nombreuses sollicitations (interventions, patronages, documentation...) et

a particulièrement pris part au suivi d'activités organisées par des associations inscrites dans ce mouvement.

On notera en particulier, dans cette perspective, la participation au Salon des Initiatives de paix qui a eu lieu du 30 mai au 2 juin 2008 à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette en coopération avec la Coordination de la culture de la paix de l'UNESCO et le Centre de documentation et d'information de l'ONU de Bruxelles.

La troisième édition de ce salon était organisée par le collectif d'associations « Coordination française pour la Décennie » en présence de Federico Mayor, ancien Directeur général de l'UNESCO et de Stéphane Hessel. Il a réuni 300 organisations françaises et internationales et a accueilli un public évalué à environ 13 000 personnes. Il a bénéficié du patronage de l'UNESCO.

Le stand mis en place par la Commission nationale a été très fréquenté notamment par les groupes de jeunes et des représentants d'associations qui souhaitaient plus particulièrement connaître les modalités de coopération avec l'UNESCO ou avec la Commission française.

#### **IV. Education en vue du développement durable**

La Commission nationale a participé aux différentes sessions du Comité français pour la Décennie ainsi qu'à la conférence internationale « Agir ensemble pour éduquer au développement durable » qu'il a organisée à Bordeaux du 27 au 29 octobre 2008.

Cette rencontre, placée sous le patronage de l'UNESCO, avait pour objet de réunir des acteurs français et étrangers de l'éducation, de la formation et de l'information au développement durable. Il s'agissait, à la veille de la Conférence mondiale à mi-parcours de la Décennie qui aura lieu à Bonn en mars 2009, de faire le bilan des avancées réalisées durant la période 2005-2008 et de définir les stratégies à mettre en œuvre pour la période 2009-2014.

La Commission nationale a également coopéré à la création de l'exposition « Santé et environnement » de Veolia

Environnement, présentée à la Cité des sciences au mois de mars 2008 et a participé notamment à la Biennale de l'environnement « Terre en tête » du département de Seine Saint-Denis (septembre 2008 à Bobigny), au forum « la science et nous » sur le thème du changement climatique et des migrations internationales (novembre 2008 à Fontenay sous bois) ou au salon de l'environnement et des métiers durables (juin 2008 au Palais de la Bourse).

Lors de ces manifestations patronnées par la Commission nationale, les organisateurs ont offert de bonnes conditions d'installation et de visibilité. La Commission a présenté un stand très fourni en documentation sur le développement durable et proposé des animations pour les scolaires en coopération notamment avec le comité du MAB France. Les échanges avec le public (plutôt associatif et scolaire pour les deux premières et professionnel pour la dernière) ont été une réelle opportunité pour faire connaître à un public diversifié l'UNESCO et ses programmes ainsi que le rôle de la Commission nationale.

#### **V. Jeunesse**

Suite à l'exposition " The Year of the Child in Moscow " présentée au siège de l'UNESCO, la mairie de Moscou a offert un séjour à des adolescents dans cette ville pendant les fêtes de Noël du 2 au 8 janvier 2008. La Section pour la Jeunesse, le Sport et l'Education physique de l'UNESCO a sollicité la Commission nationale pour sélectionner les jeunes participants et les accompagner lors de cette visite. Le Collège de Villepinte, école associée à l'UNESCO, a participé avec un groupe de neuf élèves de 12 à 14 ans.

#### **VI. Clubs UNESCO**

Un suivi régulier des actions des Clubs UNESCO a été maintenu. Un soutien particulier a aussi été accordé à des activités internationales telles que « Le geste en liberté » organisée par le Centre pour l'UNESCO de Troyes ou celles du Forum des jeunes de Toulouse.

## I. Visibilité de la Commission nationale

La priorité a été donnée à l'actualisation du site Internet « unesco.fr » hébergé par le serveur du ministère des Affaires étrangères et européennes. Le site est complété par la Lettre d'Information, un « six pages » semestriel publié en 2000 exemplaires, distribué lors des activités ou des visites et également envoyé en grand nombre par courrier électronique. Ces deux outils présentent les activités en cours et à venir de la Commission.

D'autre part la Commission s'est associée à de nombreuses manifestations, et a participé à cinq salons thématiques, en particulier au salon européen de l'Education. Lors de chaque manifestation, un stand a été organisé, ce qui a été l'occasion d'une large promotion des programmes de l'UNESCO et des actions de la Commission nationale.

Dans le secteur de la culture, par exemple, plusieurs activités ont donné lieu à des opérations de communication : intervention télévisée (émission "Le Mag" de France 3 Limousin-Poitou-Charentes) dans le cadre de la restauration des fresques de l'abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe ; inauguration de l'inscription de la tapisserie de Bayeux au registre Mémoire du monde de l'UNESCO ; conseil pour la nouvelle édition, refondue et augmentée, de l'ouvrage Patrimoine mondial de l'UNESCO – Les Sites français aux éditions Gelbart (bénéficiant du patronage de la Commission nationale) ; le projet Antenne patrimoine culturel immatériel de la France conduit par France 3, visant à assurer dans notre pays la diffusion, dans un esprit pédagogique ouvert vers le divertissement familial, d'un ensemble de films courts consacrés au patrimoine culturel immatériel de notre pays (projet en cours, qui bénéficie du patronage de la Commission nationale).

## II. Diversité des partenariats

La gestion des dossiers de demande de patronage, de financement ou d'information permet d'avoir un large panorama des initiatives françaises dans les domaines de compétences de l'UNESCO, d'instaurer des relations avec les porteurs de projets et d'identifier des actions utiles à la mise en œuvre des programmes.

La Commission nationale est représentée dans un groupe de travail initié par l'UNRIC, le Bureau des Nations unies pour l'Information et la Communication pour l'Europe de l'Ouest. Il a pour but d'organiser de manière cohérente les actions de communication et d'information des différentes antennes des agences de l'ONU en France. Il s'est particulièrement consacré à la préparation de la Conférence des ONG qui a eu lieu en septembre 2008 pour la première fois à Paris et à l'UNESCO autour de la commémoration du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Différentes formes de partenariats peuvent également

être développées :

### - Partenariats financiers

A l'image de celui conclu avec CroisiEurope dont le don au programme de l'UNESCO, Fleuve et patrimoine, a servi de levier à un financement européen et permis le lancement des travaux de rénovation du port de Mopti au Mali au dernier trimestre de cette année. En contrepartie, la Commission nationale s'était engagée à proposer des conférences sur les croisières organisées par le donateur.

Une importante contribution financière a été obtenue de la Fondation Veolia et a permis la mise en place d'une plate-forme interactive pour le réseau des écoles associées à l'UNESCO.

### - Partenariats promotionnels

Sous forme de campagne avec attribution de prix ou de bourses à l'exemple de l'Oréal qui a lancé depuis deux ans un programme de bourses nationales « Pour les femmes et la science » créé avec la coopération de l'Académie des sciences. Pour la deuxième année, ces bourses de dix mille euros ont été attribuées à dix jeunes femmes scientifiques, en dernière année de doctorat, afin de valoriser leurs travaux de recherche. Une cérémonie de remise a eu lieu le 17 novembre au Palais de la Découverte en présence de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La Commission nationale, quant à elle, a assuré la diffusion de l'information auprès des universités et des laboratoires, la gestion des 285 dossiers de candidatures et préparé la séance du jury.

### - UNESCO/entreprises ou organismes divers

Dans ce cas, la Commission nationale intervient systématiquement au titre d'une consultation de la part de l'Organisation internationale et demande à être associée à la mise en place du partenariat pour être informée des modalités et en connaître les résultats. La Commission nationale peut être également appelée à jouer un rôle d'information ou de médiation auprès des donateurs potentiels pour une meilleure compréhension des modalités de fonctionnement de l'Organisation.

D'une manière générale, les patronages de la Commission nationale sont très recherchés et donnent occasionnellement lieu à des partenariats ; parmi de nombreux exemples, pour la période 2007/2008 : en matière éducative, le Forum Patrimoine du CDDP de l'Yonne, ou les Nouvelles Planches Deyrolle pour l'Avenir de la Maison Deyrolle ; le programme de bourses de la fondation Vocations patrimoine ; le projet des éditions DEL pour une plaquette de grande diffusion destinée à une approche touristique des sites français ; le centenaire Simone de Beauvoir ; plusieurs colloques (patrimoine, langues imprimées) ; la Convention européenne de la Maison des Artistes ; le 20ème anniversaire de l'inscription de Strasbourg sur la Liste du patrimoine mondial.

---

## Autres activités

---

### I. Visites spécifiques

Plusieurs visites d'études et culturelles ont été organisées, à la demande de l'UNESCO notamment.

Dans le cadre de ses échanges avec d'autres commissions nationales, la Commission nationale a reçu une délégation de la Commission égyptienne pour l'UNESCO, composée de quatre personnes, chargées des affaires générales, des sciences et de la communication. Des entretiens ont eu lieu avec leurs homologues.

Une délégation chinoise de sept personnes de l'Académie des sciences de l'éducation de Pékin, conduite par son Président, de passage à l'Institut international de planification de l'éducation pour des entretiens, a souhaité visiter un lycée professionnel.

La délégation a été reçue par le proviseur du lycée hôtelier Belliard et par le chef des travaux. Une présentation de l'enseignement professionnel en France leur a été faite ainsi que de quelques exemples de partenariats avec les milieux professionnels.

Le programme s'est terminé par la visite du centre de formation d'apprentis.

De retour dans son pays, la délégation a souhaité que lui soient envoyés des documents sur les données statistiques de notre système éducatif.

Une délégation de douze personnalités universitaires internationales de l'Université des Nations unies, qui tenait son conseil pendant deux jours à l'UNESCO, a été reçue pour une visite au Musée du Quai Branly. Le recteur de l'UNU, ainsi que le président du Conseil, conduisaient la délégation.

A cette occasion, une mallette de documents sur le musée et sur la Commission nationale a été remise à chaque membre de la délégation.

Lors de la journée mondiale des enseignants qui s'est tenue le 3 octobre à l'UNESCO, la Commission nationale a organisé une rencontre à l'IUFM de Paris (site Batignolles) pour une délégation de neuf experts internationaux, avec le vice-président de la Conférence des directeurs d'IUFM. Par ailleurs, il a été remis à chaque membre une invitation pour une visite libre du musée d'Orsay.

### II. Boursiers de l'UNESCO

Dans le cadre des programmes de bourses de recherche UNESCO/Obuchi ou de bourses à l'appui de domaines de programmes prioritaires, 13 boursiers ont séjourné en France.

### III. Documentation

Des documents en nombre ont été rassemblés et remis aux participants de certaines manifestations : 160ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage, réunion des DARIC, des responsables d'écoles associées, comités spécialisés.

A l'occasion d'une exposition d'ouvrages scolaires organisée à l'UNESCO dans le cadre du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission nationale a reçu le concours des éditions du CNDP ainsi que du Syndicat de l'édition pour la présentation de 4 manuels et DVD relatifs aux droits de l'homme, à la culture de la paix, à la tolérance et à la citoyenneté.

Une importante documentation a été mise à la disposition du public lors de chacune des manifestations organisées par la Commission nationale.

---

## Soutien administratif

---

L'action de la Commission nationale s'appuie sur un service administratif et financier auquel l'ensemble de la gestion financière de l'Association nationale pour l'éducation, la science et la culture, support juridique de la Commission, est confié.

Ce service assure la préparation du projet de budget annuel et contribue à dresser le bilan financier de l'année écoulée ; il concourt à l'établissement du projet de programme annuel en fournissant des éléments budgétaires indispensables et en mettant son expertise à la disposition du montage financier des projets. Les activités de la Commission nationale dépendent de l'appui que lui

apportent les ministères de tutelle. Elles sont également liées à la diversité des partenariats qu'elle est amenée à établir, avec des collectivités territoriales, avec des institutions nationales, ainsi qu'avec des organisations internationales, au premier rang desquelles figure naturellement l'UNESCO. Il doit être rappelé que l'association qui constitue le support juridique de la Commission nationale (Association nationale pour l'éducation, la science et la culture) lui permet de signer des conventions, de recruter du personnel et de gérer les différents aspects administratifs et financiers qui rendent possible l'accomplissement de sa mission.

---

## Participation de la Commission nationale aux réunions internationales de l'UNESCO

---

Cette participation, même si elle n'a pas été négligeable, a certainement été très inférieure à ce qu'elle était au cours des années précédentes, dans la mesure où les restrictions budgétaires ont conduit la Commission nationale à renoncer à un nombre important de missions, dès lors qu'elles n'étaient pas prises en charge dans le cadre de budgets spécifiques ou qu'il ne s'agissait pas de réunions se déroulant au siège de l'UNESCO. C'est ainsi, par exemple, que le président, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint et les conseillers techniques ont été membres de la délégation conduite par l'ambassadeur auprès de l'UNESCO lors des deux sessions du Conseil exécutif.

Dans le cadre des échanges avec les autres Commissions, le président et le secrétaire général ont participé, à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO, à la consultation des Commissions nationales de la Région Europe organisée à Anvers et à La Haye par les Commissions nationales du Bénélux. Cette participation avait été préparée en quelque sorte par les travaux des différents comités, qui avaient été conduits à examiner un questionnaire du Directeur général portant sur le programme de l'Organisation pour 2010-2011. C'est sur cette base qu'a

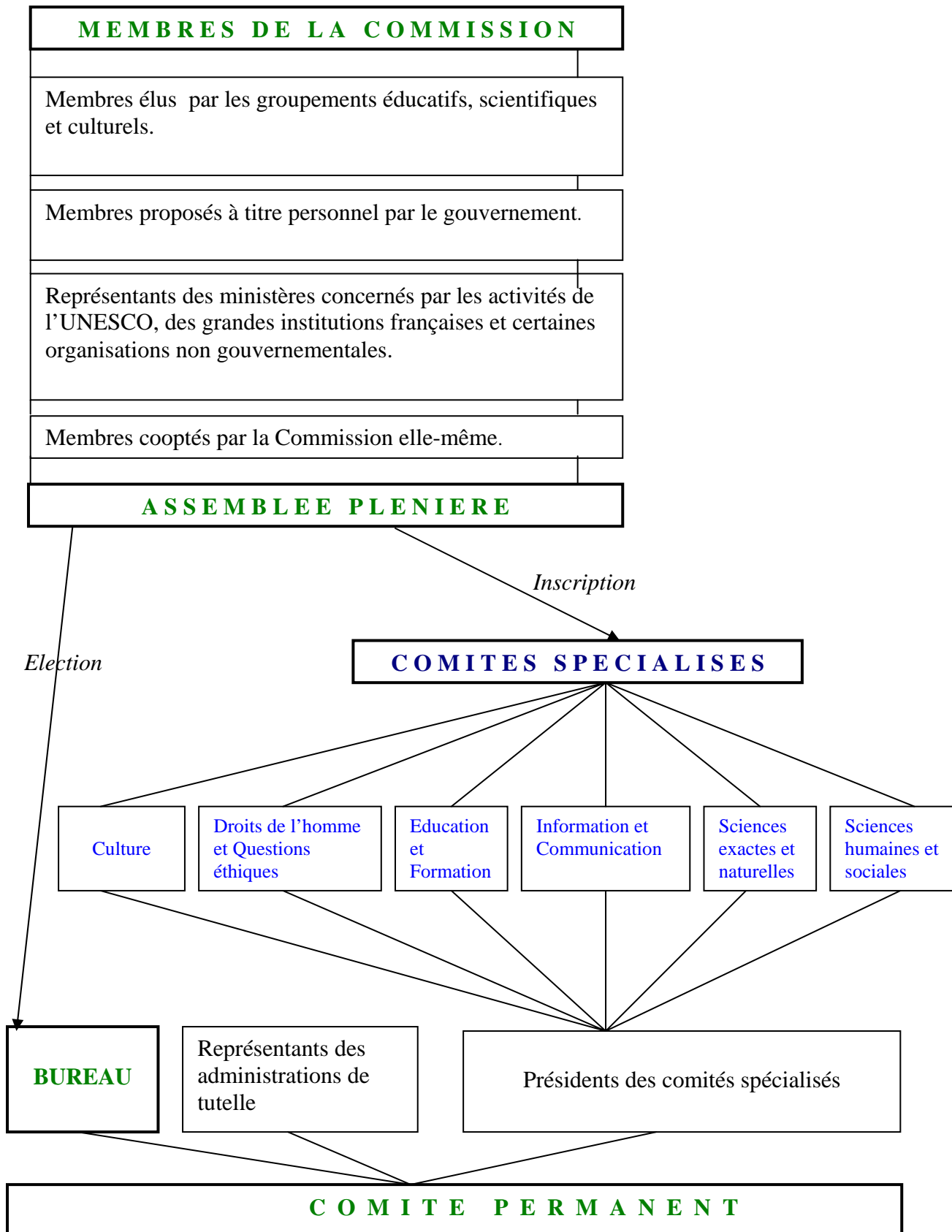
ensuite été élaborée la réponse de la France à cette consultation.

L'UNESCO a d'autre part fait appel à plusieurs reprises à la Commission française. C'est ainsi que son secrétaire général a été invité à participer à un atelier pour le renforcement des capacités des Commissions nationales africaines organisé à Madagascar par l'UNESCO et par la Commission allemande.

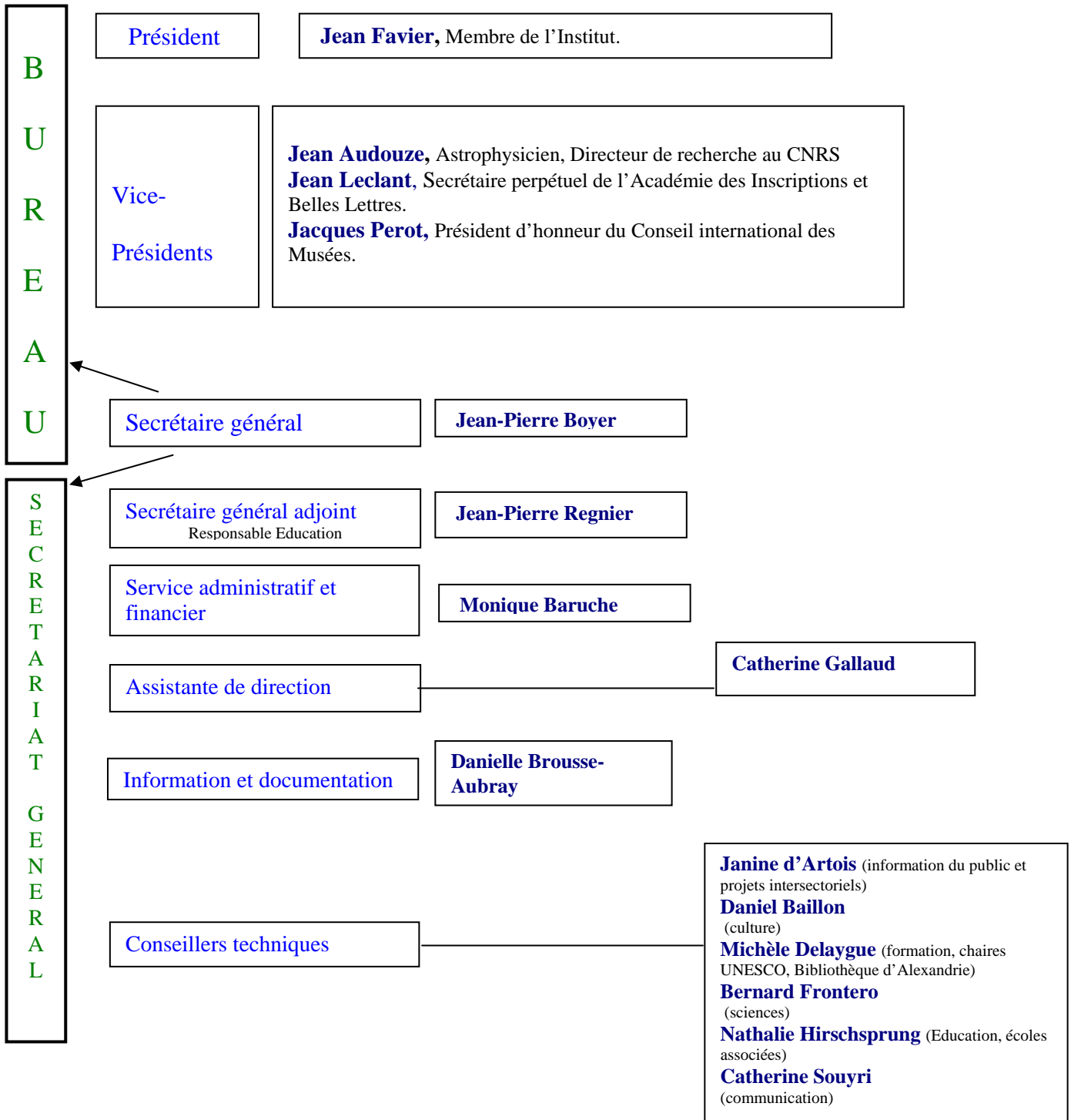
Enfin, la session d'automne du Conseil exécutif a permis d'organiser, à l'occasion de la présidence française, une rencontre informelle des Commissions nationales de l'Union européenne. Cette réunion a été très positive et a été marquée par une volonté forte de renforcer la coopération au sein de l'Union. Il a été proposé par exemple d'établir un agenda pour l'ensemble des Commissions européennes et d'identifier quelques projets concrets à partir de thèmes d'intérêt commun, pour lesquels des financements pourraient être trouvés auprès de la Banque européenne de développement. Le développement de coopérations européennes dans le cadre des réseaux existants, notamment celui des écoles associées, ainsi que la participation des Commissions nationales aux grandes conférences de l'UNESCO en matière d'éducation ont été plus particulièrement évoqués.

# **Composition et organigramme de la Commission française pour l'UNESCO**

## COMPOSITION DE LA CNF



# ORGANIGRAMME DE LA CNF (au 1<sup>er</sup> janvier 2009)



## COMITES SPECIALISES

<b>Culture</b>	<b>Droits de l'homme et Questions éthiques</b>	<b>Education et Formation</b>	<b>Information et Communication</b>	<b>Sciences exactes et naturelles</b>	<b>Sciences humaines et sociales</b>
<p><b>Chérif Khaznadar</b></p> <p>Directeur de la Maison des cultures du monde</p>	<p><b>Antoine Valéry</b>, Avocat à la cour d'appel de Paris, Vice-Président de l'Institut de formation aux droits de l'Homme du Barreau de Paris</p>	<p><b>Suzy Halimi</b>,</p> <p>Professeur des universités, ancienne présidente de l'université Paris III</p>	<p><b>Eric Baptiste</b></p> <p>Secrétaire général de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs</p>	<p><b>Gérard Toulouse</b></p> <p>Directeur de recherche au CNRS</p>	<p><b>André Bourgey</b></p> <p>Professeur des universités, ancien président de l'INALCO</p>